



## Obtenir un rapoort d'expretise

Par **Bouetbill**, le **18/02/2016** à **12:27**

Bonjour,

Je travaille en tant que titulaire de la Fonction Publique Hospitalière.  
Je suis en arrêt pour accident de travail reconnu par la commission de réforme et mon employeur qui l'avait saisie. Donc mes soins étaient pris en charge par l'assurance de mon employeur.

Ce dernier vient de m'indiquer que mes soins ne seraient plus pris en charge par son assurance, suite au rapport d'expertise commandée par celle-ci en décembre et qu'il fallait donc que mes soins soient dorénavant pris en charge par la CPAM.

Question 1 :

Puis-je demander à obtenir le rapport d'expertise de l'assurance de mon employeur ? Par LRAR ?

Question 2 :

Est-il possible que mon employeur décide de me "passer" en maladie ordinaire sans être passé par la commission de réforme (même si elle n'a qu'un avis consultatif) ? Je dois de nouveau y passer en mars ou avril, ayant été expertisée début janvier 2016.

Merci pour votre réponse.